

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PREFETE DE CORSE</p> <p>DRAAF DE CORSE</p> <p>Service régional de l'alimentation</p>	<p>Compte rendu du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV)</p> <p>Section Végétale – 04 novembre 2019</p>	<p>Ajaccio, le 08/11/2019</p>
<p>Diffusion</p> <p>Documents associés</p>	<p>Membres du conseil, site Internet de la DRAAF de Corse</p> <p>Diaporamas présentés lors de la réunion, compte rendu de la mission dépérissement des oliviers</p>	

1- Participants :

Organismes	Représentants présents lors de la réunion (en <i>italique</i> , en visioconférence à Bastia)
Préfecture de Corse-du-Sud	CHEVALIER Josiane, préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud DUBEUF Brigitte, directrice de projet
DRAAF Corse	MARCELLIN Catherine, directrice adjointe LEMONNIER Eric, chef du SRAL LE SOURNE David, coordinateur santé et protection des végétaux au SRAL
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Corse-du-Sud	DELAHAYE-PANCHOUT Brigitte, adjointe au chef de service SPAV
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Corse (en visio-conférence Bastia)	DEGIOANNI René, directeur HAVET Annick, chef de service SPAV TASTEVIN Luc, inspecteur santé et protection des végétaux MILLET Adeline, service SPAV
Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation et de l'emploi en Corse	Abs
Direction régionale des douanes et des droits indirects	ODIN Eric, chef de la cellule de renseignement et des contrôles
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	LEMONNIER Sylvie, directrice adjointe
Délégué régional à la recherche technique	Abs
Office de Développement Agricole de la Région Corse (ODARC)	SAINTE BEUVE Daniel, resp. filières végétales
Office de l'Environnement Corse (OEC)	Représenté par Mme HUGOT Laetitia
Collectivité de Corse	MEYNIER Philippe, chargé de mission sanitaire auprès du président
Conservatoire National Botanique de Corse (CNBC)	HUGOT Laetitia, directrice
Office National des Forêts (ONF)	Abs
Organisme à vocation sanitaire pour le domaine végétal (FREDON)	RIMBAULT Lucile, responsable flavescence dorée
Chambre d'agriculture régionale d'agriculture	BERETTI Héliène, directrice
Chambre d'agriculture départementale de Corse-du-Sud	Excusée
Chambre d'agriculture départementale de Haute-Corse	GIUNTINI Cyril, chef du pôle des productions végétales
Inter Bio CORSE	FIESCHI Jean-Jacques, président
Association des producteurs de fruits d'été (APFEC)	Abs
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	Abs
Syndicat de l'Appellation d'Origine Contrôlée Miel De Corse (AOC Miel de Corse)	Abs
Centre de recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique en Corse (INRA de Corse)	CASABIANCA François, président du centre de Corte LESPINE Antoine, stagiaire BLOQUEL Emmanuel, responsable CRB citrus
Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de Corse (SIDOC)	CESARI Louis, vice-président MAESTRACCI Fabienne, présidente Oliu di Corsica

Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP) en Corse	MEUNIER Monique, vice-présidente régionale Corse MEUNIER Luc, président régional
Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse (GRPTCMC), AOP Farine de châtaigne corse	Abs
Association Régionale d'Expérimentation sur les Fruits et Légumes en Corse (AREFLEC)	WELSHINGER Bruno, administrateur, représentant le président
Jeunes Agriculteurs de Corse-du-Sud	Abs
Jeunes Agriculteurs de Haute-Corse	Abs
Jeunes Agriculteurs Corse	Abs
Fédération régionale des coopératives agricole (FRCA)	Abs
Syndicat des pépiniéristes	WELSHINGER Bruno, pépiniériste
Association des maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud	Abs
Conseil inter-professionnel des vins de Corse (CIV)	Abs
Association de Promotion et de Défense de la Clémentine Corse (APRODEC)	Représentée par WELSHINGER Bruno
Centre de Recherche Viticole de Corse (CRVI)	CICCOLINI Gabrielle, ingénieure en charge du matériel végétal

2- Ordre du jour :

- Point sur la situation sanitaire liée au Plum Pox Virus (Sharka) affectant les arbres fruitiers à noyau du genre Prunus (pêcher, abricotier, prunier,...).
- Surveillance du territoire et bilan de la campagne de lutte contre le capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis* et *chinensis*).
- Situation sanitaire liée au charançon rouge du palmier.
- Information sur le nouveau règlement UE santé des végétaux.
- Point sur *Xylella fastidiosa* :
 - Retours sur la conférence EFSA et l'accueil de la délégation des Baléares.
 - Synthèse des conclusions définitives de l'audit communautaire qui s'est déroulé fin novembre 2018 sur la mise en œuvre des dispositions réglementaires pour la lutte contre *Xylella fastidiosa* en France.
 - Principaux éléments concernant le projet de nouvelle décision d'exécution UE relative à *Xylella fastidiosa*.
 - Présentation de l'avancée des travaux des groupes de travail sur les espèces à autoriser à la plantation et les conditions afférentes.
 - Conclusions de la mission d'expertise concernant le dépérissement des oliviers et des oléastres en Corse, perspectives.

3 - Relevé de décisions

- ➔ Poursuivre le partage d'expériences sur la gestion de *Xylella fastidiosa* avec les îles Baléares.
- ➔ Saisir le conseil scientifique *Xylella fastidiosa* (par madame la préfète) sur les questions du courrier du SIDOC en date du 16 septembre 2019.
- ➔ Engager le travail entre l'État et la Collectivité de Corse pour rendre opérationnel la volonté partagée des acteurs de développer des filières de production locale de plants (réunion à organiser dans les meilleurs délais).
- ➔ Définir les conditions pour mettre en œuvre un observatoire du dépérissement des oliviers en Corse.
- ➔ Inscrire à l'ordre du jour du prochain CROPSAV la question sanitaire du châtaignier.
- ➔ Programmer la prochaine réunion du CROPSAV Xf début 2020 en présence de M. BARJOL : en particulier projet d'arrêté préfectoral autorisant la plantation de végétaux hôtes à *Xylella fastidiosa*.

4- Relevé des échanges

■ Propos introductifs

Madame la préfète introduit la réunion, présente l'ordre du jour et propose au président du centre INRA de Corse de faire un retour, d'une part, sur la conférence *Xylella fastidiosa* organisée par l'EFSA les 29 et 30 octobre, et d'autre part, sur les échanges avec la délégation des Baléares le 28 octobre.

François CASABIANCA, rappelle l'évolution de la gestion de la crise sanitaire suite à la découverte de la présence de la bactérie en Corse où la dimension scientifique a trouvé progressivement sa place. La gestion et la science tendent à se rejoindre et la création du conseil scientifique *Xylella fastidiosa* placé auprès de la préfète en est la traduction. Il conçoit le rôle du conseil scientifique comme devant **éclairer les décisions**.

Louis CESARI considère le conseil scientifique comme un outil pour objectiver le risque et répondre aux acteurs locaux. Il demande un éclairage sur la réponse du conseil scientifique concernant le récent courrier du SIDOC. Madame la préfète précise que le conseil scientifique lui est directement rattaché et qu'il est normal que sur la forme celui-ci ne puisse pas être saisi directement même si sur le fond, le conseil scientifique a vocation à répondre dans son champ de compétences aux questions des acteurs locaux. Aussi, il est décidé que la préfète saisira le conseil scientifique sur les questions du SIDOC.

Louis CESARI témoigne de son intérêt pour l'expérience développée aux Baléares concernant la recherche appliquée principalement sur test de résistance des variétés. Il regrette qu'il n'existe pas de dispositif similaire en Corse. Il aborde également la question du dépérissement des amandiers pour lequel le gouvernement des Baléares attribue les causes à la sécheresse.

Madame la Préfète précise que l'État peut accompagner les demandes structurées en matière de recherche et développement.

Louis CESARI souligne que le facteur limitant en Corse est avant tout le manque d'acteurs opérationnels.

François CASABIANCA précise que l'INRA est prêt à réfléchir pour créer un dispositif adapté en Corse. Il souligne par ailleurs que les tests de sensibilité menés par l'INRA d'Angers en laboratoire sont une avancée importante, même si cela prend du temps. M. Cesari insiste sur l'intérêt d'avoir des essais au champ sur les variétés.

De manière générale, il est convenu de poursuivre les échanges d'expériences avec les îles Baléares sur la gestion de bactérie qui peuvent être utiles à la recherche de solutions à adapter au contexte Corse.

■ Situation sanitaire liée à la sharka (Plum Pox Virus)

Luc TASTEVIN (DDCSPP de Haute-Corse) présente à partir d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu) la situation sanitaire liée au virus et en particulier le foyer de Vescovato. Il précise que suite à la découverte du foyer, des prélèvements ont été réalisés pour déterminer la souche, et qu'une enquête épidémiologique a été mise en œuvre pour connaître l'origine de la contamination (liée à l'introduction de matériel végétal pour la plantation ou la restructuration).

■ Situation sanitaire liée au charençon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*)

Brigitte DELAHAYE-PANCHOUT (DDCSPP de Corse-du-Sud) présente à partir d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu) la situation sanitaire liée à l'insecte. Il est prévu une actualisation des arrêtés préfectoraux. La présentation ne soulève pas de question.

■ Situation sanitaire liée au capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis* et *chinensis*)

Annick Havet (DDCSPP de Haute-Corse) présente à partir d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu) la situation sanitaire lié au capricorne asiatique. A l'observation de M. Césari qu'il y a de nombreux peupliers dépérissants, elle précise que le peuplier peut être attaqué par le capricorne asiatique.

■ Evolution du règlement santé des végétaux au 14/12/2019

David LE SOURNE (DRAAF / SRAL) présente à partir d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu) les évolutions réglementaires liées au règlement européen sur la santé des végétaux qui entre en vigueur au 14/12/2019.

■ **Xylella fastidiosa - Synthèse des conclusions définitives de l'audit communautaire qui s'est déroulé fin novembre 2018**

David LE SOURNE (DRAAF / SRAL) présente à partir d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu) les conclusions définitives de l'audit communautaire qui s'est déroulé fin novembre 2018 en Corse.

La DRAAF communiquera au prochain CROPSAV un bilan sanitaire Xylella fastidiosa pour l'année 2019 (nombre de nouveaux sites, espèces) et apportera les précisions concernant le tableau en page 22 du rapport de la commission européenne relatif au bilan des contaminations par la bactérie.

Louis CESARI pointe la carence des contrôles dans les petits ports à l'entrée même si l'on sait que l'UE regarde plutôt la sortie. Mme MAESTRACCI souhaiterait protéger la Corse vis à vis de l'extérieur via un nouveau principe d'insularité au niveau UE pour adapter les règles.

■ **Xylella fastidiosa - Principaux éléments concernant le projet de la nouvelle décision d'exécution UE**

David LE SOURNE (DRAAF / SRAL) présente à partir d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu) les principaux éléments concernant le projet de la nouvelle décision d'exécution UE relative à Xylella fastidiosa qui pourrait être adoptée d'ici fin 2019. A ce stade, les évolutions réglementaires envisagées concernent notamment les mouvements des végétaux depuis une zone contaminée et pourraient faciliter la sortie de certains types de végétaux depuis la Corse.

Un échange s'engage sur le sujet du contrôle des vecteurs comme axe essentiel des bonnes pratiques pour maîtriser le développement de la bactérie. Il est convenu que la maîtrise du vecteur (insectes) ne se résume pas à des traitements insecticides, mais relève davantage de pratiques agroécologiques (contrôle du couvert végétal, assurance du système d'irrigation...) compatibles avec l'objectif plus général de réduction des produits phytosanitaires visé par ECOPHYTO 2+.

M. CASABIANCA pousse pour préciser la stratégie d'enrayement que l'on veut, et la définition des moyens que l'on se donne. Madame la préfète considère que les travaux (point suivant) des groupes techniques sont une contribution à cet objectif. M. CESARI ajoute que les travaux sur la résistance /tolérance sont aussi un élément de réponse. Il indique que les essais en cours avec l'INRA d'Angers montre que la variété Zinzale serait très sensible à la souche multiplex présente en Corse.

M. LEMONNIER ajoute que les observations des îles Baléares nous enseignent que les analyses sont plus ou moins sensibles selon les mois de l'année selon les espèces, variétés mais aussi le contexte climatique et cultural.

■ **Xylella fastidiosa - présentation de l'avancée des travaux des groupes de travail par filières sur les espèces à autoriser à la plantation**

• **Introduction**

David LE SOURNE (DRAAF / SRAL) présente à partir d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu) le cadre général.

• **Groupe de travail – méthodologie**

Brigitte DUBEUF rappelle les conditions- « guide » pour l'autorisation de plantation des végétaux hôtes à la bactérie (arbre de décisions) ; le caractère indigène, une production locale, la dimension multi sensible du végétal aux sous-espèces de la bactérie. Il est précisé que le futur arrêté préfectoral autorisant la plantation de végétaux hôtes à Xylella fastidiosa devra être évolutif afin de prendre en compte l'évolution de la connaissance scientifique sur le sujet, en particulier en précisant certaines variétés tolérantes ou résistantes.

Madame la préfète donne la parole au conseil scientifique afin qu'il donne son éclairage sur la question.

François CASABIANCA précise que le caractère indigène du végétal et une production locale sont des conditions essentielles pour autoriser la plantation. Par ailleurs, l'exigence portée par l'administration d'avoir des demandes d'autorisation de plantation par des organisations professionnelles structurées est fragile juridiquement, même si cela permet de responsabiliser les professionnels collectivement au-delà des intérêts particuliers. L'introduction d'espèce hôtes seulement sensibles à multiplex serait aussi dangereux (car risque de nouvel ST) que l'introduction d'espèces connues comme multi-sensibles. La maîtrise des risques passe par une obligation de moyens plus que par une obligation

de résultats. Il rejoint l'objectif d'avoir une liste évolutive des plantes hôtes en fonction de la surveillance. A ce jour il n'y a pas de moyen de vérifier qu'il n'y a pas de bactérie dans un végétal. Pour ces raisons le conseil scientifique a un avis défavorable sur la méthode présentée.

Fabienne MAESTRACCI demande à ne pas autoriser la plantation de végétaux qui ne sont pas produits localement.

- **Groupe de travail viticulture**

Cyril GIUNTINI (chambre d'agriculture de Haute-Corse) et Gabrielle CICCOLINI (CRVI) présentent à partir d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu) la proposition du groupe technique viticulture. La démarche s'appuie, d'une part, sur une charte de principes qui engage les acteurs de la filière et, d'autre part, sur un cahier des charges technique. Ce dernier se décline en un volet sur le matériel végétal (principe de pont sanitaire pour les greffons de vigne) et d'un volet sur les bonnes pratiques au vignoble (gestion des adventices, maîtrise des insectes vecteurs...). Il indique que cette trame servira au GT arboriculture.

Madame la Préfète souligne la qualité du travail accompli.

- **Groupe de travail plantes ornementales**

Madame MEUNIER (UNEP) présente à partir d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu) l'état d'avancement du groupe technique plantes ornementales. Elle détaille l'importance économique de la filière (près de 1200 actifs), ainsi que le travail engagé pour définir les espèces qu'il serait souhaitable d'autoriser à planter. Elle présente également le principe d'engagement des acteurs de la filière mais aussi des clients.

Madame la Préfète souligne la qualité du travail accompli.

Louis CESARI, salue l'objectif affiché de la filière de développer la production locale de plants. Il souligne l'intérêt d'initier une démarche de qualité (SIQO ou autres labels) pour identifier les plants produits localement de sorte à trouver une viabilité économique face à la concurrence, sauf à assurer une rente de situation en interdisant les concurrents. Mme MEUNIER prend l'exemple de sa pépinière qui adhère à Corsica grana et vise à mettre en valeur sa production en propre au sein de la pépinière.

Les représentants du SIDOC font néanmoins état de la difficulté à produire localement en raison des coûts de production (absence d'économie d'échelle) et de la difficulté à trouver de la main d'œuvre qualifiée.

Madame la préfète réitère son soutien au principe développer la production de plants locaux, et est disposée à étudier la possibilité d'un soutien financier par l'État.

Philippe MEYNIER demande à ce que l'État et la Collectivité de Corse puissent se coordonner en termes de moyens et d'actions pour développer les filières locales de productions de plants, au moins durant les 3 premières années de mise en route.

En réponse, Madame le préfète est tout à fait d'accord pour rendre opérationnel ce projet grâce à un accord entre l'État et la Collectivité de Corse sur un calendrier et une méthode.

- **Groupe de travail oléiculture**

Louis CESARI rappelle la mise en œuvre avec le soutien de l'État, de la Collectivité de Corse et de l'AREFLEC d'une serre insect proof pour multiplication de matériel végétal sain. En 2019, il sera possible de satisfaire tous les besoins en plants de la filière professionnelle SIDOC, avec ensuite un surplus de 5 à 10.000 plants vers d'autres intéressés que les adhérents au SIDOC (revendiquant l'AOC donc). Par ailleurs, une dizaine de producteurs du SIDOC (la liste est remise en séance) souhaitent se séparer d'oliviers/oléastres anciens, notamment parce que certaines variétés n'entrent pas dans l'appellation, et qui pourraient servir d'arbres ornementaux.

Luc MEUNIER précise que sa position jusqu'alors a été de ne pas déraciner d'oliviers adultes. Le SIDOC précise que c'est une volonté de la profession locale.

6- Conclusions et suites à donner concernant la mission dépérissement des oliviers

Eric LEMONNIER (DRAAF / SRAL) présente à partir d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu), les principales conclusions de la mission. Le rapport de l'étude sera accessible sur le site de la DRAAF. Il précise parmi les perspectives, la création d'un observatoire pluriannuel sur le dépérissement de l'olivier en Corse pour lequel des crédits Etat peuvent être engagés. Le SIDOC avait fait part en mai 2019 de son intérêt pour porter de manière opérationnelle le projet. Un appui d'expert national a été sollicité. Il reste à mettre sur pied l'observatoire.

Conclusion par madame la préfète

En conclusion, madame la préfète remercie tous les participants pour la qualité des échanges et des productions des groupes de travail conduits par les professionnels. Elle remercie également le conseil scientifique, précieux dans ses apports. Elle invite la DRAAF avec M. MEYNIER à convenir des modalités opérationnelles de développement de filières locales de production de plants, avec un calendrier.

Enfin, elle envisage un prochain CROPSAV début 2020 et souhaite un point sur la question sanitaire du châtaignier.

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Sabine Hofferer